

La négation lexicale en Arabe Moderne Standard

Mohammad Mahmoud Elmatalqah (*)

Résumé

Cette recherche présente une étude descriptive sémantique de mode de la négation lexicale dans la langue arabe moderne standard à travers l'analyse de la relation sémantique entre les énoncés ou les mots positifs et leurs formes négatives correspondantes. Nous débiterons ce phénomène par deux points: 1. Les relations logiques, telles que l'antonymie, la complémentaire, le contraire et des autres, pour démontrer, à partir des exemples, que l'on doit distinguer entre eux. 2. Les litotes dont nous nous pencherons sur l'absence d'un système homogène dans la relation de l'opposition, mais qu'il faut distinguer entre deux notions la première concerne l'opposition multiple qui dépend sur la classe de l'inclusion et la deuxième est l'opposition binaire basée sur la classe d'exclusion.

Mots clefs: négation, opposition, sémantique, énonciation, lexicque.

* Jordanie, Karak Université de Mutah
Faculté des lettres
Département des langues européennes

اسلوب النفي المعجمي في اللغة العربية الفصحى

محمد محمود محمد المطالقه

ملخص

يقدم هذا البحث دراسة وصفية دلالية لأسلوب النفي المعجمي في اللغة العربية الحديثة الفصحى من خلال دراسة العلاقة الدلالية بين العبارات أو المفردات الموجبة والصيغة المنفية المقابلة لها، وتم مناقشة هذه الظاهرة من خلال نقطتين: 1. العلاقات المنطقية من مثل التضاد، المقابلة، الضد وغيرها، حيث حللنا أمثلة توضح وجوب التمييز بينها. 2. المعارضة، حيث بينا عدم وجود نظام متجانس في علاقة التعارض، بل مفهومين: يتعلق الأول بالمعارضة المتعددة ويعتمد على نظام الاحتواء، والثاني المعارضة المزدوجة ويعتمد على نظام الإقصاء.

I. Définitions

Notre objectif dans ce travail est d'examiner l'autre moyen⁽¹⁾ d'expression de la négation en Arabe Moderne Standard (AMS) à savoir la négation lexicale. Notre tâche sera, essentiellement, de voir quelle est la relation entre la forme d'une assertion positive et la forme de l'assertion négative correspondance. Sachant que la négation est un processus universel, nous pouvons la caractériser en termes sémantique en posant comme condition pour que quelque chose soit dit "négatif" qu'elle soit un moyen de "convertir" un élément (nom, verbe, adjectif ou phrase) en un autre, tel que le second soit "Vrai" à chaque fois que le premier est "Faux", et vice versa. Cependant, cette condition est nécessaire mais pas suffisante en ce sens que dans certains cas, la négation de X n'est pas forcément l'affirmation de Y⁽²⁾. Inversement, l'affirmation d'une propriété représentée par un terme d'une paire de "contraires" implique souvent, dans la logique, la négation de la propriété contraire. De la même façon, dans une paire de "complémentaires", l'un des termes implique la négation de l'autre. En termes plus clairs, l'étude de la négation lexicale implique l'examen des relations logiques qui s'instaurent entre deux mots. Pour ce, nous essaierons de présenter un bref aperçu de ce que ces concepts recouvrent dans la terminologie linguistique.

Par ailleurs, il nous semble pertinent de relever un autre fait relatif à la négation lexicale, à savoir l'emploi des verbes déclaratifs négatifs comme nier, réfuter, démentir, contester, ... etc. Ces derniers peuvent être regroupés dans même champ sémantique servant à rejeter comme faux, comme contraire, comme inexistant..., un fait ou une évidence. Ces verbes sont en fait listés comme tels dans le lexique et véhiculent une valeur négative en eux-mêmes. Notons, à cet égard, que la définition de l'un peut, en principe, commuter avec celle de l'autre même si la correspondance n'est pas toujours terme à terme.

Notre examen du phénomène de la négation lexicale pourrait donc être envisagé à partir des deux points suivants : 1. Une étude des relations logiques telle que les relations d'antonymie, de complémentaires, de contraires ... etc. 2. Les litotes. Notre étude ici se veut comparative (la comparaison entre les faits de l'AMS et ceux du Français contemporain) dans le but de tirer les conclusions qui

s'imposent de manière de démontrer que la négation lexicale n'est pas un phénomène idiosyncrasique en particulière à l'AMS mais plutôt un fait de langue qui devrait être pris en compte dans la description d'autres langues naturelles.

II. Les relations logiques

Selon Picoche "deux mots appartenant à la même partie du discours et ayant en commun une partie de leur sémème sont couramment dits contraires quand ils entretiennent l'une des relations suivantes : celles de réciprocité, celle de complémentarité ou celle de simple antonymie" (Picoche 1977 : 100)

Concernant la relation de réciprocité, elle est généralement exprimée par des paires comme vendre et acheter où la relation A, vendre ne peut exister sans B, acheter, ni B sans A. cette même relation s'instaure, par exemple, quand A ne peut dire que B est son mari sans que B puisse dire que A est sa femme. Par conséquent, A et B s'excluent mutuellement en ce sens que A ne peut être à la fois la femme et le mari de B. cependant, cette même relation peut être exprimée par un seul mot exprimant à lui seul la réciprocité de la relation e.g les époux.

Quant à la relation de complémentarité, elle apparaît dans des cas où, par exemple, l'affirmation de A, vivant implique la négation de B, mort et où aucun moyen terme n'est possible. Elle agit de la même manière que dans la paire de complémentaires suivante où Jean n'est pas marié implique Jean est célibataire.

La relation d'antonymie est, quand à elle, la relation la plus fréquente dans le lexique. Elle implique la comparaison de deux termes entre eux, soit de façon explicite soit implicite et relativement à une norme communément admise. Cependant, même si au sein de cette relation A, froid est la négation de B, chaud, la négation de A, froid n'est pas forcément l'affirmation de B, chaud, en ce sens que des termes intermédiaires comme tiède, frais... etc sont possibles.

En AMS, comme en Français contemporain, les antonymes peuvent être exprimés soit par deux mots n'ayant aucun rapport morphologique l'un avec l'autre (Sàxin / bàrid, chaud / froid), soit par un dérivé obtenu à l'aide d'un préfixe négatif; le cas de la négation

affixale comme symétrie / asymétrie, mumkin / ghayru mumkinin, (possible / impossible) nihà?i / là nihà?i.(finie / infinie).

Concernant les termes intermédiaires, ils peuvent être exprimés de trois manières différentes :

1. Soit par les procédés morphosyntaxiques qui sont les formes de comparatif et de superlatif obtenues, en AMS, au moyen de la combinaison d'une racine tri consonantique (le mot basique) et de l'un des schèmes morphologique exprimant le superlatif ou la comparaison tel que le schème ?afcal sur lequel nous formons des termes comme ?akthar, ?abrad, ?ajmal... etc.
2. soit par les adverbes.
3. soit encore par des moyens lexicaux du type de dàfi?. Cependant, quand le moyen terme n'est pas lexicalisé, il ne peut s'exprimer que par la négation des deux antonymes (ni X ni Y).

En général, la relation d'antonymie existe surtout dans les mots exprimant :

1. des qualités ou des valeurs (jamil / qabiH, beau / laid, Hassan / sayyi?, bon / mauvais, SaHiH / xàTi?, vrai / faux).
2. des quantités (qalil : kathir, peu / beaucoup,).
3. des dimensions (kabir / Saghir, grand / petit?).
4. des déplacements (duxùl / xurùj, entrer / sortir).
5. des localisations dans l'espace (e.g. yamin / yasàr, droite / gauche, ?amàm / xalf, devant / derrière).
6. des rapports chronologiques comme dans (Hadith / qadim, jeune / vieux, qabla / bacda, avant / après).

Selon Dubois " les antonymes sont des unités dont les sens sont des contraires. Cette notion de contraire se définit en général par rapport à des termes voisins, ceux de complémentaire (mâle / femelle) et de réciproque (vendre / acheter). Pour les définir, on use habituellement de l'opération ou test de comparaison qui met en évidence une de leurs caractéristiques; la gradation." (Dubois 1973 : 37-38). Il distingue par ailleurs, à l'intérieur même de la catégorie des antonymes, entre les contraires, les réciproques et les complémentaires. Et en raison de la polarisation des oppositions, inhérente à l'expression du jugement, il semble que les qualités opposées traduites par les antonymes soient absolues, mais cela ne

Mohammad Mahmoud Elmatalqah□

s'avère pas toujours vrai puisque les propriétés des antonymes kabir / Saghir, par exemple, sont indépendantes l'une de l'autre, une sorte de norme de l'expérience socioculturelle, alors que pour les complémentaires, la négation d'une des propositions où apparaît, par exemple, le terme Hayyun (vivant) implique la négation de l'autre proposition; celle où se trouve le terme mayyiti (mort).

D'une manière générale, on considère le terme positif comme étant non marqué. Autrement dit, on parle de marque quand il s'agit d'une opposition privative binaire où l'un des termes, seulement, le terme marqué, possède des traits distinctifs que ne possède pas l'autre, avec la mention que le terme marqué est, généralement, moins fréquent que le terme non marqué d'une opposition.

Il existe par ailleurs, des points communs entre les réciproques et les complémentaires. Ainsi, dans la phrase :

(1). a. Jean a vendu la maison à Pierre

Implique

b. Pierre a acheté la maison à Jean

La paire de réciproques acheter / vendre, tout comme dans les antonymes. Inversement, l'affirmation d'une propriété représentée par un terme d'une paire de contraires implique souvent la négation de la propriété contraire. De ce fait, dire que : l_qamiSu Saghirun implique souvent que l_qamiSu laysa kabiran, de la même façon que dans une paire de complémentaires où l'un des termes implique, systématiquement, la négation de l'autre (Zaydun laysa dhakiyyan implique Zaydun ghabiyyun).

Ceci dit, nous pouvons noter que la distinction entre les antonymes, les réciproques et les complémentaires est en fait une distinction assez ardue, c'est pourquoi ces trois catégories de termes ont souvent été appréhendées - dans la littérature linguistique - sous le nom générique d'antonymes qui recouvre aussi bien les contraires, les réciproques que les complémentaires. Le test de la communication permet, par ailleurs, d'établir - selon les contextes significatifs choisis - des listes de noms substituables dont les éléments possèdent un ou plusieurs traits sémantiques en commun et un ou plusieurs traits sémantiques distinctifs. Le choix de l'un ou de l'autre de ces termes relève de l'intention du locuteur. Autrement dit, la visée du locuteur - compte tenu de son information pragmatique, de celle de son

allocutaire et du message qu'il désire transmettre - détermine son choix pour le terme marqué ou non marqué; formuler son énoncé positivement ou négativement, exemple *càzib / ghayru mutawawwijn* (célibataire/ marié) dans la paire de phrases suivantes

(2). *mà zàla Zaydun càyiban*

Ne_encore Zayd_nom célibataire_acc

Zayd est encore célibataire.

(3). *kawnu Zaydin ghayru mutazawwijn yu?sifuni*

Etant Zayd_gen autre marié_gen désolé_moi

Le fait que Zayd ne soit pas marié me désolé.

En général, l'utilisation des phrases négatives est assujettie à la condition que le locuteur juge probablement que l'allocutaire croit l'opposé comme étant vrai. Il s'ensuit que dans une phrase négative, toute l'information appartient à la connaissance commune et que l'élément nié véhicule la seule information nouvelle de la phrase, autrement dit, c'est l'élément focal qui constitue le scope de la négation. Cependant, le choix entre (2) et (3) ne signifie pas que *càyibun* ou *ghayru mutazawwijn* ne constituent pas l'information nouvelle véhiculée, mais qu'elles transmettent deux types de Focus différents: un focus positif et un focus négatif, respectivement. La différence principale entre eux est que le focus négatif est presque toujours marqué dans la phrase par un élément segmental explicite, contrairement au focus positif. Aussi pouvons-nous dire que l'information véhiculée par le focus positif dans (3) est destinée à remplir une lacune dans l'information pragmatique de l'allocutaire (complétif focus) alors que dans (2) elle est censée apporter une certaine modification dans l'information pragmatique de l'allocutaire (une correction) si nous présupposons que l'allocutaire croit Zayd déjà marié.

Partons des constatations précédentes, nous ne pouvons qu'adopter l'hypothèse selon laquelle une langue naturelle ne peut être considérée comme étant un système abstrait indépendant des différentes manières dont il est utilisé. De ce fait, il nous semble plus adéquat d'appréhender les expressions linguistiques d'un point de vue fonctionnel; tenir compte du fait que les déterminants pragmatiques de l'interaction verbale, en ce sens que le système langagier est explicable

(du moins en partie) en termes des conditions sous lesquelles - et des buts pour lesquels - il est utilisé.

Ainsi, la possibilité qu'offre la langue au locuteur de choisir entre (2) et (3) ne peut être expliquée que si nous considérons la langue comme un instrument que le locuteur utilise afin d'atteindre certains buts communicationnels. De ce fait, en transmettant une information donnée (2) ou (3), il espère effectuer un changement dans l'information présupposée de l'allocutaire⁽³⁾ bien que les diverses indications qu'apporte un acte d'énonciation se situent à des niveaux différents; il y a ce dont nous voulons informer explicitement l'allocutaire (le focus), ce que nous présentons comme un acquis indéniable (le présupposé) et ce que nous laissons au locuteur le soin de deviner ou de reconstituer selon le contexte situationnel.

Une théorie fonctionnellement orientée essaiera donc de préciser les principes qui déterminent la sélection d'une variante, comme opposée aux autres. Autrement dit, elle nous permettra de comprendre les raisons pour lesquelles un locuteur averti utiliserait une négation syntaxique, une négation morphologique ou encore une négation lexicale. Concernant cette dernière, il est encore plus pertinent de tenir compte des nuances sémanticopragmatiques existant entre un terme positif et son correspondant négatif, sachant que la langue offre, en quelque sorte, le choix au locuteur. Mais notons à ce propos que le locuteur est pourvu d'une compétence communicative; des aptitudes à performer d'une manière donnée (énonce positif et énoncé négatif), compte tenu d'un interprète donné, dans une situation donnée (présupposition partagée / information nouvelle ou contrastive) et en relation avec des buts communicationnels donnés (.sélection, remplacement, correction, extension ...etc). Ainsi pourvu, le locuteur est en mesure de choisir dans le lexique le terme ou la forme (positive ou négative) qui correspond le mieux à son intention en transmettant un message. De cette manière, bien que la négation du verbe "aimer", par exemple, soit synonyme de "détester" ou "haïr", il est des raisons qui déterminent son choix. Pour mieux saisir ces nuances, nous proposons de présenter, dans ce qui suit, la substance des définitions de chacun de ces verbes telles qu'elles sont données dans le DFC (Dubois et al 1971) et de faire les remarques qui s'imposent :

- Aimer : c'est chérir, apprécier.

Synonyme : raffoler de, goûter, s'intéresser à ...

Contraire : détester, haïr, abhorrer, exécrer...

- Détester : avoir une aversion très vive pour quelqu'un, quelque chose.

Synonyme : exécrer, avoir en horreur.

- Haïr : (quelqu'un) lui vouloir du mal; être animé contre lui de sentiments hostiles.

Synonyme : détester, exécrer.

Contraire : aimer.

Partant de ces définitions, nous pouvons remarquer que haïr et détester sont les - contraires de aimer; la négation de aimer implique détesté; haïr ou même exécrer et abhorrer. Pourtant, le locuteur utilisera sciemment l'un ou l'autre verbe pour des buts communicatifs précis. Concernant ce type de verbe; les verbes de sentiments, nous pensons que détester et haïr sont moins fréquemment utilisés que aimer employé négativement. En AMS, par exemple, il est plus usuel de dire :

(4). a. là ?uHibbu l_qahwata

Je n'aime pas le café

b. là ?uHibbu ?aSdiqà?aka

Je n'aime pas tes amis

que de dire :

(5). a. ?akrahu l_qahwata

Je déteste le café

b. ?akrahu ?aSdiqà?aka

Je déteste tes amis

Ainsi, le locuteur a recours à une négation syntaxique (moins économique) pour traduire une idée qu'il peut aisément exprimer au moyen d'un correspondant lexical positif. La raison réside - probablement - dans le "background" socioculturel de locuteur.

III. Les litotes⁽⁴⁾

Notons à cet égard que plusieurs linguistes se sont occupés du sens des oppositions dans les langues naturelles dont Ogden (1932) qui a décrit les différentes oppositions d'une manière plus psychologique que linguistique et dont les remarques n'ont pas donné

lieu à un système cohérent des oppositions. Par contre, Leech (1981: 92-98) et Lyons (1977: CH. 9 et 1981 : 154) ont présenté des descriptions des oppositions plus systématiquement organisées dont la distinction hyponymie ≠ incompatibilité. La première est basée sur la classe d'inclusion et nous permet de parler des structures hiérarchiques existant dans le monde, alors que la seconde basée sur la classe d'exclusion, sert de moyen d'exprimer les différences sur un niveau hiérarchique particulier. L'incompatibilité utilise le terme "opposition" comme étant le terme le plus général pour exprimer les différences de sens de même niveau et fait une nette distinction entre l'opposition binaire et l'opposition multiple :

- (i). L'opposition multiple : les exemples d'opposition multiple (ou taxinomie multiple), ou encore les contraires non binaires sont souvent tirés de la classe des noms; noms de fleurs, métal...etc. l'exemple le plus connu des adjectifs est l'ensemble des termes de couleur. Les termes de telles oppositions ne peuvent jamais être substitués par la négation de l'un des autres termes. " x n'est pas rouge" n'implique jamais "x est jaune" mais " x est jaune ou bleu ou rose ou noir ou autre couleur, sauf rouge".⁽⁴⁾
- (ii). L'opposition binaire : les oppositions binaires se manifestent au niveau des lexèmes contradictoires : HàDhir / ghà'ib (présent / absent) en ce sens que non présent comporte absent et non absent implique présent. Quant aux contraires, ils sont du type de mou / dur dans la mesure où non mou comporte un certain degré de dureté alors que non dur peut seulement être dit (ou qualifier) des choses qui présentent une certaine mollesse. Ceci nous permet de remplacer une expression positive par la négation de l'opposé. Certaines oppositions dites binaires ne peuvent en fait être utilisées dans la formation des litotes. Leur binarité est telle que la négation de l'un des termes n'est pas équivalente à l'opposé. La binarité est une condition nécessaire pour que les oppositions puissent être utilisées dans les litotes, mais pas suffisante. La condition requise est, essentiellement, celle de l'équivalence.

Concernant cette condition de l'équivalence, Nous examinons si l'équivalence sémantique peut apparaître entre un lexème L1 d'une opposition binaire et la négation de son opposé, Neg L2 (où L2 représente < O > L1) et, inversement, s'il existe une équivalence

sémantique entre L2 et Neg L1. Le premier type est dit taxinomie binaire, dite aussi contradictoires et complémentaires. Le négation d'un lexème d'une telle opposition entraîne l'autre terme, HâDir / ghâ'ib (présent / absent) est, à ce propos, un véritable exemple de la taxinomie binaire. Quand au second type, il contient les oppositions polaires dites aussi contraires, antonymie ou encore antonymes graduables du type de raTb / Salb (mou / dur).

Troisième type d'opposition binaire est les oppositions liées par les normes. Dans cette catégorie, les lexèmes impliqués expriment une relation avec certain standard de comparaison, ou avec un point d'orientation mentionné explicitement ou connu à partir du contexte et de la situation. Cette classe est en intersection avec la catégorie de relations ou converses. Elle y distingue deux types d'oppositions liées par les normes.

Dans le premier groupe, les prépositions, les adverbes et les adjectifs sont conçus comme des prédicats à deux places dont les arguments sont chacun d'un autre standard de comparaison (?akthara / ?aqalla (plus / moins) qabla / bacda (avant/ après) ... etc) où, par exemple, A est au dessus de B implique que B est sous A. Dans le deuxième groupe, il y a principalement des verbes ou des locutions verbales exprimant les dérivations par rapport à une position originelle ou à une condition (tazdâdu / taqillu (augmenter / baisser)), où, par exemple, A réduit ou augmente par rapport à la forme (ou à la taille) originelle.

IV. Conclusion

Il est à noter que tous les systèmes langagiers de communication contiennent une représentation de la négation lexicale et que le recours au lexique n'est pas fortuit, en ce sens qu'il peut s'avérer dans certaines situations du discours, plus aptes à exprimer non seulement une négation. Ainsi, l'emploi la négation lexicale servent à exprimer non seulement une négation - comme c'est le cas pour la négation syntaxique et morphologique - mais aussi à marquer son caractère absolu et incontestable en ce sens que la notion de la négation se greffe une notion plus marquée, ou plus forte; la réfutation

et le rejet. L'utilisation de la négation lexicale présente également - comparée aux autres moyens d'expression de la négation - un moyen beaucoup plus économique. Il est d'ailleurs communément admis que tout terme qui occure dans un énoncé linguistique s'insère dans deux contextes : un contexte linguistique dont la structure syntactico-sémantique permet de procéder à des sélections et un contexte situationnel (implicite ou explicite) dans les situations de communications courantes. Ce sont ces deux types de contextes qui - du point de vue du locuteur - orientent le choix de ses mots et permettent à l'allocutaire la compréhension du message en procédant aux sélections qui s'imposent parmi les sens possibles. Donc, la variation linguistique est régulière et systématique et peut ainsi être décrite et étudiée. A cet égard, nous pouvons parler des règles variables à coté des règles obligatoires. Ces règles font partie de la compétence du locuteur et décrivent le contexte linguistique et social où la variable linguistique est choisie et celui où elle ne l'est pas; il s'agit de sa théorie de la variation.

Endnote:

¹ La plupart de linguistes arabes admettent qu'il y a trois moyens d'expression de la négation en AMS:

1. La négation syntaxique 2. La négation lexicale. 3. La négation morphologique

²e. g. cas des "Antonymes" où toute sorte de termes intermédiaires est possible.

³Nous parlons ici de présupposition explicite ou implicite selon le contexte situationnel

⁴Une litote est définie par Dubois (1971 : 684) comme étant " l'emploi d'une expression, d'un terme qui atténuent la pensée et suggèrent beaucoup plus qu'on ne dit". Exemple :

- "ce n'est pas très bon " pour "c'est mauvais".

- " il ne m'est pas antipathique" pour "il m'est très sympathique".

⁵ Les autres types d'oppositions multiples sont les hiérarchies comme distinguées par Leech (1981: 106).

Référence

- Abbàs Hasan (1975). *n_nahwu l_wàfi*, 1^{er} partie, dàru l_macàrifi, le Caire.
- Al_jurjani (1967). *Dalà?ilu l_?icjàz*, dàru l_macrifa, Bayrou.
- Andrson, J (1973). A dialect argument for negated quantifiers, Linguistic Agency, university of Trier.
- Austin, j (1972). *Quand dire c'est faire*, Seuil, Paris.
- Bacri, N(1976). *Fonctionnement de la négation*, Mouton, Paris.
- Baylon, Ch et Fabre, P (1978). *Grammaire systématique de la langue française*, Nathan, Paris.
- Blondet, S (2004). *Grammaire complète*, éditions Jean Paul Gisserot, Paris.
- Cole, P (1978). *Pragmatics, syntax and semantics*, V. 9. Academic Press, N. York.
- Comrie, B (1989). *Language universals and linguistic typology*, Blackwell. Oxford.
- Dubois, Ch et Galmich, M (1972). *La sémantique générative*, language 27. Larousse, Paris.
- Grevisse, M (2007). *Le bon usage*, De Boeck, Paris.
- Heldner, Chr (1981). *La porté de la négation*, université de Stockholom, Stockholom.
- Kempson, R (1977). *Semantic Theory*, Combridge University Press, Combridge.
- Labov, Z(1972). Negative attraction and negative concord in English grammar, *Language*, V. 48. n. 4.
- Leech, G(1981). *Pragmatics and conversational rhetoric*, Parret et alm eds.
- Larrivée, P (2004). *L'association négative: depuis la syntaxe jusqu'à l'interprétation*, Droz, Genève.
- Lyons, J(1977). *Semantics*, 2 Vols, Combridge University Press, Combridge.
- Milner, C (1979). *Le sytème de la négation en français et l'opacité du sujet*, Langue française, Larousse, Paris.
- Moutaouakil, A (1993). *Fonctionnalité et description syntaxique*, Okad, Rabat.
- Moutaouakil, A (1993). *l_binya l_waDhifiyya*, manshùràt cukàDh, Rabat.
- Muller, C (1991). *La négation en français*, Librairie Droz, Genève.
- Picoche, J (1977). *Précis de lexicologie Française*, ed. Natan, Paris.